

Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

XA 47 23 0128 01

Parcelles de terres irrigables

SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT 76 a 91 ca

'Bos clar': AC- 50[187]

TRENTELS 12 ha 81 a 91 ca

'Combe de seyral': E- 620[441](A)- 620[441](B)- 620[441](C)- 620[441](Z) - 'Fon-dallon': E- 618[335](K)[F1] - 'Robert': E- 392- 614[391](A)- 614[391](B)- 621[404](A)- 621[404](B)- 622[407](A)- 622[407](B)- 622[407](C)- 622[407](D)

'Tuques-hautes': E- 619[337]- 688[627]

XA 47 23 0000 01

Parcelles de terres

SAINT-ROMAIN-LE-NOBLE 99 a 37 ca 'Bellerive': C- 333[256] - 'Cazavet': C- 272- 273

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 16/08/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/.